



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP(OCA)/MED WG.120/2/Rev.1
29 novembre 1996

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Première réunion de la Commission
Méditerranéenne du Développement Durable

Rabat, Maroc, 16-18 décembre 1996

ORDRE DU JOUR PROVISoire ANNOTE

Introduction

1. A leur Neuvième réunion ordinaire (Barcelone, 5-8 juin 1996), les Parties contractantes ont décidé de créer une Commission méditerranéenne du développement durable dans le cadre du PAM et de tenir sa première réunion en 1996. Le Bureau des Parties contractantes (Le Caire, 1er-2 avril 1996) a accepté l'offre du Maroc d'accueillir la réunion dans la ville de Fès (Maroc) en décembre 1996. En outre, lors de leur réunion extraordinaire (Montpellier, 1er-4 juillet 1996), les Parties contractantes ont approuvé le mandat ainsi que les modalités de la composition de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), (UNEP(OCA)/MED IG.8/7).
2. A la demande du pays hôte, le Bureau des Parties contractantes (Athènes, 4-5 novembre 1996) a décidé de convoquer la Première réunion de la Commission à Rabat (Maroc), du 16 au 18 décembre 1996.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

3. La réunion sera ouverte le lundi 16 décembre 1996, à 9 h 30, par le Coordonnateur du PAM. Il est prévu que S.E. M. Nourdine Benomar Alami, Ministre marocain de l'environnement et Président du Bureau des Parties contractantes, fera une déclaration liminaire au nom du pays hôte.

Point 2 de l'ordre du jour: Règlement intérieur

4. Le Règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes s'appliquera *mutadis mutandis* à la présente réunion (document UNEP/IG.43/6, annexe IX).

Point 3 de l'ordre du jour: Election du Bureau de la Commission

5. Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur, la réunion élira son Président, quatre vice-présidents et un rapporteur qui constitueront le Bureau de la réunion (article 23).

Point 4 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

6. L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat a été distribué sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.120/1 et il est annoté dans le présent document. La réunion examinera et adoptera l'ordre du jour proposé. Un service d'interprétation simultanée en anglais et en français sera assuré pour toutes les séances.

Point 5 de l'ordre du jour: Communications du Secrétariat, des membres de la Commission et des observateurs

7. Il est prévu que le Coordonnateur du PAM présentera le document du Secrétariat UNEP(OCA)/MED WG.120/3 - Rapport liminaire du Secrétariat, et que les membres de la Commission feront des communications sur leur expérience nationale en précisant ce qu'ils attendent des travaux de la Commission.

Les observateurs des organisations intergouvernementales sont incités à faire part de leur expérience dans le domaine du développement durable.

Point 6 de l'ordre du jour: Méthodes de travail de la Commission

8. La réunion centrera ses travaux sur le chapitre IV du document UNEP(OCA)/MED WG.120/3 consacré à cette question.

Il est prévu que la réunion examinera les propositions du Secrétariat et se prononcera en conséquence.

Point 7 de l'ordre du jour: Domaines prioritaires d'activités pour l'environnement et le développement en Méditerranée sur la base du programme Action MED 21 et du PAM II, comme base d'un programme biennal de travail.

9. La réunion centrera ses travaux sur les chapitres II et III du document UNEP(OCA)/MED WG.120/3 consacrés à cette question.

Il est prévu que la réunion examinera ces chapitres et se prononcera en conséquence.

Point 8 de l'ordre du jour: Date, lieu et ordre du jour provisoire de la deuxième réunion de la Commission.

10. Le Secrétariat propose que la deuxième réunion de la Commission ait lieu au cours du premier semestre de 1997.

La réunion sera invitée à se prononcer sur les dates précises, lieu et ordre du jour provisoire de sa deuxième réunion.

Point 9 de l'ordre du jour: Questions diverses

11. La réunion abordera toute autre question qui pourrait être soulevée par des participants.

Point 10 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la réunion

12. Un projet de rapport de la réunion sera soumis en anglais et en français aux participants pour adoption.

Point 11 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

13. Il est prévu que le Président prononcera la clôture de la réunion le mercredi 18 décembre 1996 à 18 heures.

ANNEXE

Emploi du temps proposé

Date	Séance	Point de l'o.d.j.
Lundi 16 décembre	Matinée (9 h 30 - 12 h 30)	1, 2, 3, 4, 5
	Après-midi (14 h 30 - 18 h 30)	5 (fin), 6
Mardi 17 décembre	Matinée (9 h 30 - 12 h 30)	6 (fin)
	Après-midi (14 h 30 - 18 h 30)	7, 8, 9
Mercredi 18 décembre	Matinée (9 h 30 - 12 h 30)	Libre (préparation du rapport par le Secrétariat)
	Après-midi (14 h 30 - 18 h)	10, 11

Pauses café:

11 heures
16 heures